

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERNOU EN SOLOGNE SEANCE DU 11 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le onze juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VERNOU-EN-SOLOGNE, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas DEGUINE, Maire.

PRESENTS : Mme RUET Martine, Mme CERF Jutta, Mr CHARPENTIER Jeannick, Mr GUICHARD Anthony, Mr MOREAU Laurent, Mr PICAUD Arnaud, Mr PETITFRERE Jacques, Mr RENAULT Etienne, Mme COURCELLES Kathaleen, Mr BOURDERIOUX Nicolas, Mme CLOUET Magali, Mr BONARD Jean-Sébastien.

ABSENTS-EXCUSES : Mr COIGNARD Patrick donne pouvoir à Mme RUET Martine ; Mme BERTIN Julie donne pouvoir à Mr DEGUINE Nicolas

SECRETARE : MOREAU Laurent

DATE DE LA CONVOCATION : 05 juin 2020

HUIS CLOS

Les séances des conseils municipaux sont publiques. Toutefois, sur la demande de trois conseillers municipaux ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, de se réunir à huis clos. Toute séance tenue à huis clos sans la décision préalable du conseil municipal est irrégulière.

Vu la situation sanitaire actuelle, Monsieur le Maire demande l'accord au Conseil Municipal pour se réunir à huis clos (Cf. : Article L.2121-18 du CGCT).

Avis du Conseil Municipal :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

INFORMATIONS DU MAIRE :

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 :**

Signature du procès verbal de la séance précédente en fin de séance (PV envoyé par mail pour consultation).

- **BILAN COMPTABLE :**

Présentation du compte communal arrêté au 11 juin 2020 soit 440 169,57 €.

- **RECRUTEMENT D'UN AGENT COMMUNAL CONTRACTUEL A TEMPS COMPLET POUR REMPLACEMENT DE CONGE MATERNITE :**

Monsieur le Maire précise que Mme Jennifer ETIEMBRE sera en congé maternité à compter du 20 septembre 2020 et jusqu'au 21 mars 2021. De fait, il est nécessaire de recruter une personne afin de la remplacer à l'Agence Postale ainsi qu'à la Mairie.

Mme Stéphanie DURAND a été recrutée pour assurer son remplacement durant le congé maternité ainsi que pendant les vacances de Mme ETIEMBRE.

- **ETUDE POUR, UN EVENTUEL, CONTRAT D'APPRENTISSAGE PETITE ENFANCE, POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2020 D'UNE DUREE DE 2 ANS :**

Monsieur le Maire précise qu'une demande de contrat d'apprentissage a été formulée par Mlle Emiline Alves Das Neves, pour un CAP (Niveau V) petit-enfance. Elle serait en formation à l'école de Courmemin en aide à l'ATSEM de Vernou déjà présente.

Monsieur le Maire, précise le détail et le coût dans une note annexe à ce document.

- **LISTES DES DECISIONS PRISES PAR MR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT :**

- Demande de devis pour la réparation des vitres des portes de la mairie et de la salle des fêtes (coût prise en charge par notre assureur) ;
620€ ht Société CARISMIER et 976€ ht pour Société DURAND (Société Carismier retenue pour les travaux)
- Signature du bon de commande pour le feu d'artifice du 13 juillet ;
2075€ ht Société PYROCONCEPT Mr le Maire précise que le coût reste inchangé par rapport à 2019, que la Commune verse 30% d'acompte et le solde si le feu est tiré, sinon report pour juillet 2021.
- Mise en place des structures de fleurs dans le village ;
4944€ ht chez Hortisologne Précisions sur le fait que des économies de l'ordre de 5 000€ ont été réalisées en privilégiant la plantation de vivaces, en réduisant le nombre de structures pour favoriser l'embellissement du bourg devant les commerces. A noter qu'une structure sera à reculer au stop de l'Eglise car elle cache la visibilité.
- Dossier Vidéosurveillance ;
*Re-paramétrage intégral du système par la société JF Sécurité qui avait installé en 2015 et établissement de règles précises de maintenance et d'intervention. Mise en place complète du système pour exploitation du logiciel optimum = coût 1280€ HT Il est à noter qu'à ce jour le système n'est toujours pas totalement opérationnel, ce qui repousse d'autant le règlement de la somme due.
De plus, Mme COURCELLES précise qu'elle souhaiterait que la caméra fixée sur son mur soit enlevée et elle précise qu'elle n'a jamais donné son autorisation pour son installation.*
- Modification des horaires de la Mairie et de l'Agence Postale :

Mairie : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 et le mercredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Permanence des adjoints les samedis de 9h30 à 12h00.

Agence Postale : le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h30 à 12h00 et le mercredi de 14h00 à 17h00

• **TRAVAUX ECOLE : REMPLACEMENT DE LA CLOTURE EXISTANTE** :

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la précédente municipalité avait envisagé de remplacer la clôture de l'école existante par des panneaux rigides afin de préserver la sécurité des enfants (rapport DDEN). En effet, la clôture actuelle est vétuste et dangereuse à certains endroits (trous dans le grillage, affaissements et vétusté du portillon). De plus l'entretien de la haie était délicate pour les employés de commune, ceux-ci n'auront plus à la tailler par la suite d'où un gain de temps.

Le devis signé s'élève à 5 010,00 € HT. Pour information, nous avons obtenu une subvention de 4 000 € par le Conseil Départemental, dans le cadre de la Dotation de Solidarité Rural, qui sera versée à l'issue des travaux, qui doivent être réalisés dans l'été.

Remarque est faite, qu'il faudra être vigilant sur la hauteur du grillage, afin qu'il ne soit pas dangereux pour les enfants. Le devis sera donc à étudier plus précisément pour voir s'il est en accord avec la loi.

DELIBERATIONS SOUMISES A L'AVIS DU CONSEIL

1. DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Afin de compléter la délibération prise lors de la séance du Conseil Municipal du 23 mai, concernant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal, il est nécessaire de rajouter le point suivant :

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, et ainsi de prévoir que le Maire est compétent pour tous les marchés dont le montant est inférieur à **15 000 €**.

Avis du Conseil Municipal :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

2. ADOPTION DU REGLEMENT DES COMMISSIONS :

Monsieur le Maire présente le règlement intérieur qui définit le nombre et la nature des commissions communales et demande l'avis au conseil municipal :

Avis du Conseil Municipal :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

3. CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES, DESIGNATION DU NOMBRE ET ELECTIONS DES MEMBRES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le Maire propose de créer douze commissions communales en plus du CCAS et de la CAO afin de répondre aux thématiques récurrentes de la commune. Chaque commission est présidée de droit par le Maire et les adjoints en sont les référents et animateurs selon les délégations qu'ils ont reçues. Il propose d'élire les membres parmi les élus qui sont candidats pour chacune d'entre elles.

Parmi ces commissions et suivant les thèmes à aborder, certaines seront ouvertes aux habitants. Un appel à volontaires sera effectué à l'issue de ce Conseil Municipal et les membres non élus seront désignés au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Des commissions pourront être créées en cours de mandat pour répondre à des besoins spécifiques ou ponctuels, un appel à volontaires pourra également être réalisé s'il y en a besoin.

➤ COMMISSION FINANCES BUDGET ADMINISTRATIVE

En charge de l'élaboration et du suivi du budget, de la réflexion sur l'organisation des services administratifs.

Adjoint référent : Martine RUET

Élus candidat : Julie BERTIN

Avis du Conseil Municipal :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ COMMISSION OUVERTE VIE ASSOCIATIVE, SPORTS, EVENEMENTS

En charge l'animation de la commune, des relations avec les différentes associations et de l'organisation des événements festifs, commémoratifs et sportifs. Des membres élus auront également la gestion du matériel en location (barnum, tables, bancs, ...)

Adjoint référent : Martine RUET

Élus candidats : Jacques PETITFRERE, Patrick COIGNARD, Julie BERTIN, Jean Sébastien BONARD, Etienne RENAULT.

Hors conseil : 6 membres à choisir parmi les habitants inscrits.

Avis du Conseil Municipal :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ **COMMISSION OUVERTE BIEN VIVRE ENSEMBLE CŒUR DE BOURG LOTISSEMENT**

En charge du lien social entre le centre bourg et le lotissement et entre les différentes générations, du bien vivre ensemble

Adjoint référent : Martine RUET

Elus candidats : Jacques PETIFRERE, Jean Sébastien BONARD, Magali CLOUET, Laurent MOREAU

Hors conseil : 5 membres à choisir parmi les habitants inscrits.

Avis du Conseil Municipal :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ **COMMISSION OUVERTE TOURISME CULTURE MULTIMEDIA IDENTITE VERNUSOISE ET SOLOGNOTE**

En charge du développement de l'attractivité de la commune auprès des touristes et des organismes extérieurs, de la mise en place d'activités culturelles et touristiques afin de renforcer l'identité Vernussoise & Solognote et la protection du patrimoine.

Adjoint référent : Jutta CERF

Elus candidats : Nicolas BOURDERIOUX, Laurent MOREAU, Anthony GUICHARD, Jacques PETITFRERE

Hors conseil : 5 membres à choisir parmi les habitants inscrits.

Avis du Conseil Municipal :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ **COMMISSION OUVERTE VIE SCOLAIRE JEUNESSE**

En charge des relations avec le RPI Courmemin Vernou, de la cantine, de l'école, de la garderie, des transports scolaires et toutes les activités liées avec les jeunes de la commune.

Adjoint référent : Jutta CERF

Élus candidats : Kathaleen COURCELLES, Magali CLOUET, Laurent MOREAU, Patrick COIGNARD

Hors conseil : 5 membres à choisir parmi les habitants inscrits.

Avis du Conseil Municipal :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ **COMMISSION OUVERTE SANTE**

En charge des affaires liées à la santé, des relations avec l'ADMR et des professions de santé sur et en dehors de la commune, de l'étude de l'implantation de professions médicales sur la commune.

Adjoint référent : Jutta CERF

Elus candidat : Kathaleen COURCELLES

Hors conseil : 2 membres à choisir parmi les habitants inscrits.

Avis du Conseil Municipal :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ **COMMISSION OUVERTE URBANISME BATIMENTS MATERIEL ET TRAVAUX**

En charge du suivi de l'entretien des bâtiments communaux, des affaires liées à l'urbanisme, de l'entretien du matériel et du suivi des travaux sur le territoire communal.

Adjoint référent : Jeannick CHARPENTIER

Élus candidats : Jean Sébastien BONARD, Etienne RENAULT

Hors conseil : 3 membres à choisir parmi les habitants inscrits.

Avis du Conseil Municipal :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ **COMMISSION OUVERTE ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE CHASSE
PECHE AGRICULTURE**

En charge des affaires environnementales en lien avec les organismes, de la recherche et la mise en place de solutions de développement durable, des relations avec la chasse, la pêche et l'agriculture.

Adjoint référent : Jeannick CHARPENTIER

Élus candidats : Jacques PETITFRERE, Patrick COIGNARD

Hors conseil : 3 membres à choisir parmi les habitants inscrits.

Avis du Conseil Municipal :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ **COMMISSION OUVERTE RESEAUX CHEMINS VOIERIES**

En charge du suivi des réseaux eau et électricité, de l'entretien des chemins et de la voirie

Adjoint référent : Jeannick CHARPENTIER

Élus candidats : Nicolas BOURDERIOUX, Jean Sébastien BONARD, Etienne RENAULT

Hors conseil : 4 membres à choisir parmi les habitants inscrits.

Avis du Conseil Municipal :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ **COMMISSION OUVERTE VIE ECONOMIQUE COMMERCE ARTISANS INDUSTRIES**

En charge de l'animation et du suivi de la vie économique locale, de l'étude des projets d'implantation, de cession, de transmission des fonds de commerce.

Adjoint référent : Anthony GUICHARD

Élus candidats : Jacques PETITFRERE, Martine RUET, Laurent MOREAU

Hors conseil : 4 membres à choisir parmi les habitants inscrits.

Avis du Conseil Municipal :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ **COMMISSION OUVERTE COMMUNICATION INFORMATIONS NOUVELLES TECHNOLOGIES & RGPD**

En charge de la gestion de l'image de la commune par les moyens de communications (réseaux sociaux, site internet, bulletins d'information ...), de la mise en place des nouvelles technologies et de l'information, de la mise en conformité et du suivi de la RGPD pour les habitants.

Adjoint référent : Anthony GUICHARD

Élus candidats : Arnaud PICAUD

Hors conseil : 2 membres à choisir parmi les habitants inscrits.

Avis du Conseil Municipal :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ **COMMISSION OUVERTE SECURITE ACCESSIBILITE**

En charge des relations avec les services de sécurité et de prévention extérieurs (gendarmerie, pompiers ...), de la vidéosurveillance, de la sécurité et de l'accessibilité dans l'ensemble des locaux communaux.

Adjoint référent : Anthony GUICHARD

Elus candidats : Kathaleen COURCELLES, Magali CLOUET

Hors conseil : 3 membres à choisir parmi les habitants inscrits.

Avis du Conseil Municipal :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

4. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) – ARTICLE L 1411-5 DU CGCT :

Monsieur le Maire rappelle que la Commission d'Appel d'Offres doit être renouvelée après l'élection du Conseil Municipal.

La commission d'appel d'offres des collectivités territoriales est une commission composée de membres à voix délibérative qui sont issus de l'assemblée délibérante. Elle a les rôles suivants :

- elle examine les candidatures et les offres en cas d'appels d'offres ;
- elle élimine les offres non conformes à l'objet du marché ;
- elle choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché ;
- elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux ;
- elle doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, elles comprennent le Maire ou son représentant et trois membres du Conseil Municipal élus en son sein.

A titre délibératif :

- le Maire ou son représentant ;
- de 3 membres titulaires ;
- de 3 membres suppléants.

A titre consultatif :

Lorsqu'ils y sont invités par le Président de la Commission d'Appel d'Offres, le comptable public et un représentant de la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, peuvent participer aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres.

L'élection des membres de la commission d'appel d'offres se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (article L. 2121-21 du CGCT).

Dans tous les cas, chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste, entière, « sans panachage, ni vote préférentiel » (article 1 du décret – article D.1411.3 1^{er} alinéa du CGCT).

Candidatures :

Président : Mr Nicolas DEGUINE

CANDIDATS TITULAIRES : Anthony GUICHARD, Julie BERTIN, Jacques PETITFRERE

CANDIDATS SUPPLEANTS : Laurent MOREAU, Arnaud PICAUD, Magali CLOUET, Jeannick CHARPENTIER

Après élection, le Conseil Municipal, désigne les membres suivants :

PRESIDENT : Mr Nicolas DEGUINE Maire, membre de droit
Mr Jeannick CHARPENTIER Son représentant,

3 TITULAIRES : Mr Anthony Guichard
Mme Julie BERTIN
Mr Jacques PETITFRERE

3 SUPPLEANTS : Mr Laurent MOREAU
Mr Arnaud PICAUD
Mme Magali CLOUET

5. DETERMINATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS :

L'élection et la nomination des membres du conseil d'administration ont lieu dans les 2 mois du renouvellement du Conseil Municipal et pour la durée du mandat de ce conseil (art. R123-10) leur mandat est renouvelable. Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale (art. L 123-6).

Dans un premier temps, il est nécessaire de déterminer le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS qui y siégeront, en fonction de l'importance de la commune et des activités exercées par le CCAS. Ce nombre est au maximum de 16 :

- 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal ;
- 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Dans ce cas, y participent obligatoirement :
 - un représentant des associations familiales (sur proposition de l'UDAF) ;
 - un représentant des associations de retraitées et de personnes âgées ;
 - un représentant des personnes en situation de handicap ;
 - un représentant d'associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion.

Pour information : il y avait 4 membres élus et 4 membres nommés au CCAS de Vernou en Sologne en plus du Président. Monsieur le Maire propose que ces chiffres soient reconduits.

Il est donc demandé au Conseil Municipal, de confirmer le nombre des membres du conseil d'administration qui siègeront au CCAS.

Avis du Conseil Municipal :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

6. ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL QUI SIEGERONT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS :

Le nombre des membres du Conseil Municipal à élire est donc de quatre.

Les membres élus par le conseil municipal pour siéger au CCAS le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret (article R123-8 du code de l'action sociale et des familles).

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peuvent présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Candidatures Membres CCAS :

- Mme Martine RUET
- Mme Kathaleen COURCELLES
- Mme Julie BERTIN
- Mr Laurent MOREAU

Les membres élus au Conseil d'administration du CCAS sont donc :

Président : Mr Nicolas DEGUINE Maire

- Mme Martine RUET
- Mme Kathaleen COURCELLES
- Mme Julie BERTIN
- Mr Laurent MOREAU

A l'issue de ce conseil un appel à candidature sera publié informant les Associations du renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS.

Une fois les candidatures réceptionnées en Mairie, Monsieur le Maire exerce son choix parmi les candidatures et prendra un arrêté de nomination qui sera notifié aux personnes désignées.

7. DESIGNATION D'UN DELEGUE DES ELUS ET D'UN DELEGUE DES AGENTS AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) :

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de désigner un délégué des élus et un délégué des agents qui seront chargés de représenter la commune au Conseil d'Administration du CNAS.

Les principales missions :

- S'assurer du suivi de l'adhésion en lien avec le correspondant (mise à jour de la liste des bénéficiaires, paiement de la cotisation) ;
- Présenter un bilan social périodique à l'adhérent sur l'utilisation des prestations du CNAS par les bénéficiaires ;
- Relayer toute information jugée pertinente au représentant légal ;
- Diffuser les documents d'informations mis à disposition par le CNAS (affiches, diaporama,...) et promouvoir les supports de communication directe ;
- Transmettre l'information notamment auprès du personnel éloigné de l'offre (éloignement géographique, non accès à Internet...) via vos canaux de communication habituels ;
- Organiser des réunions d'information lorsque cela s'avère nécessaire.

Délégués des élus : Martine RUET

Délégué des agents : Natassja DUBOIS

Avis du Conseil Municipal :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

8. DESIGNATION DU REPRESENTANT AU CONSEIL D'ECOLE :

Monsieur le Maire propose de nommer JUTTA CERF – Adjointe référente pour l'école - représentante au Conseil d'École.

Avis du Conseil Municipal :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

9. DESIGNATION DU REPRESENTANT AUPRES DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LOIR ET CHER (ATD 41) :

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de désigner un représentant par commune adhérente à l'ATD.

Cette agence créée sous forme d'un établissement Public Administratif a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales adhérentes, une assistance technique pour leurs projets portant sur la voirie et ses dépendances.

A cette fin, elle est tenue d'entreprendre toutes études, recherches, démarches pour accomplir ses missions de conseils, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et Maîtrise d'œuvre.

Le siège de cette agence est fixé à BLOIS, cité administrative, 34 avenue Maunoury, Porte B, 2^{ème} étage.

Pour information : La Commune a adhéré à cette agence le 01 mars 2016. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à **1€ par habitant**.

Le candidat pour représenter la commune de Vernou en Sologne est : Mr Jeannick CHARPENTIER

Avis du Conseil Municipal :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

10. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE CONFORMEMENT A LA CIRCULAIRE DU 26 OCTOBRE 2001 :

Créée par la circulaire du 26 octobre 2001, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée Nation grâce aux actions de proximité.

Chaque commune de France désigne, parmi les membres du Conseil Municipal, un correspondant défense qui est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans sa commune pour ce qui concerne les questions de défense auprès du Conseil Municipal et des habitants de sa commune en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les caractères militaires, le volontariat et la réserve militaire.

La mission des correspondants défense s'organise autour de trois axes :

- La politique de défense ;
- Le parcours citoyen ;
- La mémoire et le patrimoine.

Le candidat pour être correspondant défense de la commune de Vernou en Sologne est Mr Laurent MOREAU.

Avis du Conseil Municipal :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

11. DETERMINATION DES TARIFS DE LA PECHE POUR L'ANNEE 2020 A L'ETANG COMMUNAL :

Monsieur le Maire propose, après une consultation avec les adjoints de fixer les tarifs suivants :

- 5€ la journée pour 2 cannes (commune & hors commune)
- 10€ l'année pour les enfants de moins de 12 ans (commune & hors commune)
- 40€ l'année pour les adultes (commune & hors communes)

Les tarifs sont valables à compter du 6 juin 2020 et jusqu'au 31 Décembre 2020 et pourront être reconduit par tacite reconduction.

Avis du Conseil Municipal :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

12. DETERMINATION DU PRIX DE LA CANTINE DU MOIS DE MAI (COVID-19) :

Lors de la mise en place de la garderie durant le confinement, le système de restauration a été modifié sous forme de plateau repas fournit le lundi par le « **cochon sans rancune** » de Montrieux-en-Sologne et Sébastien LANGUILLE pour les autres jours, le coût du repas était de 7€ par jour et par personne.

Le coût de revient des plateaux repas étant plus élevé que d'habitude, il avait été convenu de facturer ces repas au tarif de 4,20 € par jour au lieu de 3,20 € en temps normal.

A chaque changement de tarifs le Conseil Municipal doit donner son avis, ce qui n'a pas été le cas en raison du confinement, il est donc demandé son avis aux membres du Conseil.

Avis du Conseil Municipal :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

13. DETERMINATION DES TARIFS DE LA GARDERIE ET DE LA CANTINE POUR LA RENTREE 2020-2021 :

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose une revalorisation annuelle des tarifs du repas de la cantine et de la prestation garderie et ce, à compter du 1^{er} septembre 2020.

La proposition est d'augmenter de 0,10 € le montant du repas ainsi que les frais journaliers de garderie à savoir : 3,30 € le repas et 3,30 € pour la garderie.

Cette revalorisation sera révisée tous les ans.

Avis du Conseil Municipal :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

14. INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 ET NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL :

Dans le cadre du recensement de la population qui aura lieu en 2021 du 21 janvier au 20 février 2021, il est nécessaire de communiquer avant le 30 juin à l'INSEE le nom du coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Monsieur le Maire propose de nommer Mr Jacques PETTIFRERE en qualité de coordonnateur communal et Mme Julie BERTIN en tant que coordonnateur suppléant.

Le coordonnateur sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement et assurera l'encadrement des agents recenseurs ainsi que le suivi de la collecte.

Avis du Conseil Municipal :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

15. TRAVAUX REPARATIONS TOITURE AUVENT LOCAL ETANG :

La poutre centrale soutenant l'avant du auvent du local de l'étang est très dégradée et devenue de ce fait très dangereuse en menaçant la structure complète de s'effondrer. Un arrêté a été pris par Monsieur le Maire afin de sécuriser le périmètre devant l'urgence du problème.

Après consultation auprès de plusieurs sociétés (Teixeira, Le Dantec, Rondot et Alemany), deux devis sont arrivés en Mairie :

Ent. Teixeira pour un montant de : 1 794,40 € HT

Ent. Alemany pour un montant de : 5 463,00 € HT

Monsieur le Maire propose de retenir **l'entreprise Teixeira** et demande l'accord au conseil pour signer tous les documents pour la mise en œuvre et le règlement des travaux.

Avis du Conseil Municipal :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

16. TRAVAUX D'ABATTAGE : CAMPING, CIMETIERE, ETANG :

Les arbres du camping, ceux le long de la bonne heure côté barrage, ainsi que certains proches de l'étang étant devenus très dangereux du fait de leur hauteur ou leur fragilité, nous avons décidé de rencontrer (avec Jeannick et Francis) le lundi 1er juin Anthony Bonneville et Aurélien Gaugry afin de déterminer les travaux d'abattage à réaliser afin de sécuriser et embellir les sites camping/étang.

Il en ressort que le camping doit être entièrement mis à nu (ce qui représente environ une centaine de pieds à abattre) ainsi que la haie de sapins de douglas l'entourant qui est morte. Les sapins sur le chemin du cimetière sont également à abattre ainsi que trois grands peupliers à l'étang et des trognes fragilisées. Les arbres en contrebas de la route de Dhuizon le long de la Bonne heure sont également à enlever.

Les deux sociétés, Gaugry TP et D'arbre en arbre, nous ont fait parvenir des devis pour réaliser les travaux en commun dès le 3 août et ce, pour une durée de 4 à 5 jours. Cette date permet de laisser le camping disponible jusqu'au 2 août et notamment au comité des fêtes s'il a le droit d'organiser son concours de pétanque le dimanche 2 août comme prévu.

Le coût total est de **6330€ HT** (1680€ HT abattage « d'arbre en arbre » + 4650€ HT location pelle 20T et main d'œuvre « Gaugry TP »).

L'intérêt et l'urgence de cette opération résident dans le fait que Mr Bonneville nous a trouvé une société qui va venir broyer tous les arbres abattus et les évacuer pour une opération qui ne coûtera rien à la commune (concernant l'évacuation et le broyage des arbres). Cette intervention aura lieu fin août selon les disponibilités de l'entreprise en question, d'où l'urgence de la prise de décision de la part du Conseil Municipal.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents pour la mise en œuvre et le règlement des travaux précédemment cités.

Avis du Conseil Municipal :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Prochaine réunion du Conseil Municipal proposée : Vendredi 10 Juillet 2020 à confirmer par certains élus qui ne connaissent pas encore leurs disponibilités.
- Mr le Maire précise qu'il a rencontré les gendarmes de Romorantin avec Anthony Guichard et précise les détails de la discussion ainsi que l'étude pour la mise en place de la Participation Citoyenne (précision faite par le Lieutenant Demonchy concernant l'appellation Voisins Vigilants appartenant à un organisme privé).
- Jutta Cerf remonte l'information que les maîtresses souhaitent installer une serre pédagogique proche de la garderie et demande l'autorisation au Conseil qui lui accorde (à étudier avec les commissions compétentes).
- Kathaleen Courcelles demande qu'on lui confirme le protocole de mise en place des commissions et quand elles seront opérationnelles. Mr le Maire répond qu'elles le sont dès lors qu'elles sont constituées, charge aux adjoints référents de les convoquer pour leur mise en place et l'échange des premières idées si besoin.
- Etienne Renault rapporte les informations reçues au cours du rapport CVM du syndicat SIAEP à Courmemin. Ce rapport ayant révélé que des conduites d'eau potable notamment sur Courmemin étant devenues trop vétustes risquent de polluer les eaux de certaines habitations, ce qui va entraîner des travaux sur le réseau.

Fin de la séance à 21 h 00

Le Maire,

Les Conseillers